



Marseille, le 2 avril 2021

Objet : Invitation à lettre de soutien au CFEMF / RNCP
Certification (titre) d'Expert Maritime et Fluvial

Madame, Monsieur,

Dans le prolongement de la réforme de la délivrance des titres de navigation fluviaux par les organismes de contrôle initiée en 2019 par la DGITM, le bureau du transport fluvial, dont notamment la norme NF J81-031, et de l'articulation de cette démarche pour les experts indépendants sur le vaste champ de la qualité en expertise des experts maritimes et fluviaux, nos trois groupements associatifs :

- La Chambre des Experts Fluviaux (CEF),
- Le Collège Européen des Experts Maritimes et Fluviaux (CEEMF),
- La Fédération Internationale des Experts Maritimes (FIEM),

ont l'honneur de vous annoncer l'intégration volontaire de cette évolution de l'activité de l'expertise au sein du Centre de Formation des Experts Maritimes et Fluviaux (CFEMF), déclaré auprès du service régional de contrôle de la DI (R) ECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le numéro 93131802413 depuis le 19 juin 2019.

En plus d'offrir une formation continue de haut niveau, l'objectif second du CFEMF vise désormais la mise en place de formations qualifiantes pour « les Experts Maritimes et Fluviaux » aux fins de permettre leur reconnaissance par les certifications, et ainsi obtenir les agréments professionnels : de l'Etat, de la Justice et des différents acteurs de notre domaine de compétence que sont les armateurs, les chantiers navals, les compagnies de navigation, les organismes de contrôles, les associations, les écoles, les assurances,

...

L'organisation des formations proposées que vous pouvez découvrir sur notre site <https://cfemf.eu> s'articule selon deux axes :

- D'une part **les mercredis du CFEMF**, qui sont des formations courtes sur des sujets techniques d'actualité,
- et d'autre part des formations magistrales en vue de certification (titre) d'Expert Maritime et Fluvial.

Cette dernière démarche doit faire l'objet très prochainement d'une demande d'enregistrement auprès de FRANCE COMPETENCES (Registre National des Certifications Professionnelles – RNCP).



**CENTRE DE FORMATION
CONTINUE DES EXPERTS
MARITIMES ET FLUVIAUX**

Pour cette raison, et aux fins d'appuyer notre demande d'enregistrement, nous serions honorés de pouvoir transmettre et présenter, lors du dépôt de notre dossier auprès de FRANCE COMPETENCES, une lettre de soutien de votre organisme ou société.

Celle-ci, à l'attention de FRANCE COMPETENCES, peut être rédigée sur votre papier en-tête, librement, ou sur la base de la lettre type jointe, mais aussi téléchargeable depuis notre site à la rubrique PARTENAIRES.

Idéalement, pour les démarches du CFEMF, nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser votre soutien avant le 01/06/2021 : à votre convenance, par courrier, ou courriel à l'adresse « **administrateur@cfemf.eu** ».

Nous serions également très honorés de pouvoir compter votre organisme ou société parmi les membres extérieurs du CFEMF, et vous remercions par avance de l'intérêt que vous pouvez nous manifester en participant, si vous le souhaitez, par vos suggestions ou votre implication, à la mise en place de programmes spécifiques de formations proposés par le Centre de Formation, en le signalant sur le même document.

En vous remerciant de votre écoute et de l'intérêt que vous pourrez nous manifester, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour la CEF
Richard Poulet
Président

Pour le CEEMF et le CFEMF
Lucien Simonnet
Président

Pour la FIEM
David Pitoun
Président

PJ : lettre de soutien type